

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Département communications & affaires publiques

Le : 24 février 2023

De : Laurent Fogliani, Chef de département

À : Contacts médias

BLOCAGE DU CENTRE MINIER DE KOUAOUA

Le Centre Minier de Kouaoua subit depuis le mercredi 22 février un blocage des accès au site qui met un peu plus à risque la situation économique du centre minier déjà en cours de réorganisation.

Pour rappel, le centre minier de Kouaoua dimensionné pour une production annuelle de 900 000 t de minerai humide est en cours de redimensionnement afin d'y assurer le maintien de l'emploi propre à sa réelle capacité de production aux alentours de 400 000t de minerai humide par an. Ce redimensionnement de 53 postes est actuellement en phase préalable de départ volontaire qui se prolongera jusqu'au 10 mars prochain. Cette phase permet aux employés volontaires au départ de bénéficier d'une prime au départ volontaire, d'un accompagnement à la formation d'un montant maximal de 1 million F XPF ainsi que d'une aide à la création d'entreprise de 500 000 F XPF.

Ce redimensionnement donne également lieu à une réorganisation du centre minier de Kouaoua. L'ensemble de ces changements d'organisation ont fait l'objet de multiples rencontres dans le strict respect d'un dialogue social constructif et dans celui des réglementations en vigueur en Nouvelle-Calédonie avec les partenaires sociaux désireux d'y participer.

Depuis le lundi 20 février, les activités du centre minier de Kouaoua sont impactées par un mouvement de grève du SGTINC rejoint par le SGCINC et l'USTKE.

En dehors du cadre juridique de l'exercice du droit de grève, le blocage du site organisé par le SGTINC depuis le mercredi 22 février interdit les accès au site à la direction, aux mesures d'urgences ainsi qu'aux 81 non-grévistes désireux de poursuivre leurs activités.

La situation déjà critique du centre minier de Kouaoua se voit aggravée chaque jour à hauteur de -15 millions F XPF/jour, sans prendre en compte les impacts opérationnels sur l'alimentation de l'usine de Doniambo, les pertes liées à la réorientation du minerai destiné à l'export et les coûts logistiques consécutifs portés par l'entreprise.

La direction de la SLN déplore tout acte de blocage de ses sites d'exploitations ou de ses activités qui ont pour principal impact direct de précipiter un peu plus vite l'entreprise vers une situation opérationnelle et financière critique et qui mettent à risques ses emplois et ceux de ses sous-traitants. La direction de la SLN appelle à la responsabilité et croit en un dialogue social apaisé et construit bénéficiant des nombreuses instances en place au sein de l'entreprise pour sortir par le haut de toute situation, au bénéfice de l'ensemble de l'organisation et du maintien de l'emploi.

La Direction de la SLN

Contact Médias :

Laurent Fogliani + 687 734 000 - laurent.fogliani@eramet-sln.com / com@eramet-sln.com